

Le crime organisé

Nous devons admettre que nous ne savons pas grand-chose sur le crime organisé. Ce que nous en savons nous vient des films et des confessions d'ex-gangsters. Mais nous ne nous sommes jamais vraiment penchés sur ce problème au Canada. Or, nous avons maintenant l'occasion de soulever le voile comme l'ont fait le Royaume-Uni, les États-Unis et d'autres pays. Je trouve que la députée a fait une démarche fort méritoire dans le cadre de ses attributions. J'espère que nous soutiendrons ses efforts en respectant l'esprit de cette démarche et dans l'intérêt du Parlement qui a la prérogative d'examiner les mesures inédites et les questions importantes.

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, j'aborde un sujet très sérieux ce soir à la Chambre des communes. Comme je n'ai été élu qu'en septembre 1984, je prends très au sérieux les remarques de mon collègue plus expérimenté, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). Je voudrais féliciter ma collègue, la députée de Trinity (M^{lle} Nicholson) pour la motion qu'elle a présentée. C'est très important pour nous. Je viens du Québec et je devrais peut-être m'exprimer en français.

[*Français*]

Parfois je pense que je devrais parler en français. Mais je voudrais en même temps, monsieur le Président, que tous les Canadiens et les Canadiennes comprennent ce qui se passe par une telle mesure pour nous autres. Cela fait que dans ce sens-là, je vais parler en anglais et de temps à autre, peut-être que je parlerai en français aussi. Sauf qu'il est très important que ce soit connu par nos Canadiens et nos Canadiennes qui parlent français, qu'ils comprennent l'importance que nous en accordons à ce projet de loi C-61.

[*Traduction*]

On définit habituellement le crime organisé comme les activités d'un groupe de personnes qui cherchent à agir en dehors du contrôle du peuple canadien et de ses gouvernements. Il peut comprendre des centaines de criminels travaillant dans des organisations aussi complexes que celles des grandes sociétés et soumis à des lois appliquées d'une façon plus rigide que celles des gouvernements légitimes. Il fonctionne non pas comme des gouvernements, mais comme des complotiers.

Les activités du crime organisé consistent essentiellement à fournir des biens et des services illégaux, c'est-à-dire des jeux d'argent, des prêts usuraires, des stupéfiants et d'autres formes de vices, à une clientèle innombrable. Le crime organisé étend aussi ses ramifications dans les entreprises légitimes. Voilà le danger. Il y applique des méthodes illégitimes, c'est-à-dire le monopole, le terrorisme, l'extorsion et l'évasion fiscale, pour chasser ou pour contrôler les propriétaires honnêtes et pour extorquer illégalement le public. Pour se livrer à ses nombreuses activités à l'abri de toute ingérence gouvernementale, le crime organisé corrompt les fonctionnaires.

Le crime organisé recherche l'argent et le pouvoir. Il diffère des organisations et des particuliers respectueux de la loi qui poursuivent les mêmes objectifs en ce que les normes éthiques et morales qu'il respecte, les lois et les règlements auxquels il obéit et les procédures qu'il suit sont privés et secrets. Il se les donne lui-même, il les modifie à son gré et il les applique d'une façon sommaire et invisible.

Le crime organisé touche des milliers de Canadiens, mais parce qu'il protège si jalousement son invisibilité, beaucoup de

Canadiens, sinon la plupart des Canadiens, ignorent qu'ils sont touchés ou à quel point ils le sont. Le prix d'un pain peut augmenter d'un cent par suite d'une machination du crime organisé, mais le consommateur n'a aucun moyen de savoir pourquoi il paie davantage. Nous ne pouvons pas permettre que cela se produise, monsieur le Président.

C'est l'argent accumulé par le crime organisé, et non les transactions individuelles nécessaires à cette accumulation qui a de graves et inquiétantes répercussions sur la société canadienne. Le crime organisé existe au Canada à cause du pouvoir qu'il peut se procurer avec son argent. Les millions de dollars qu'il peut investir dans les narcotiques ou le recours aux pots-de-vin lui permet de contrôler la vie de milliers de gens et la qualité de la vie dans le système économique légitime qui existe actuellement au Canada.

• (1740)

Les millions de dollars qu'il peut dépenser pour corrompre les administrateurs publics peuvent lui donner le pouvoir de mutiler ou d'assassiner des gens impunément à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisation. Ils lui donnent le pouvoir d'extorquer de l'argent aux hommes d'affaires et de faire des affaires dans de nombreux secteurs sans se soucier des règlements administratifs, afin d'éviter de payer de l'impôt sur le revenu.

Le but du crime organisé n'est pas de concurrencer le gouvernement légal visible mais de l'anéantir. Lorsque le crime organisé place un de ses membres dans un haut poste public, l'exécution des lois disparaît.

Je veux très sérieusement appuyer la motion proposée par la députée de Trinity. Tout le monde à la Chambre sait que le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) a déposé un projet de loi pour résoudre le problème des produits du crime. Le projet de loi C-61 propose plusieurs amendements au Code criminel, à la Loi des aliments et drogues et à la Loi sur les stupéfiants et résout le problème des produits et des biens obtenus illégalement en fournissant aux organismes chargés de l'application des lois, les pouvoirs nécessaires pour enquêter sur les produits de certains crimes, les geler et les saisir et en fournissant aux tribunaux le pouvoir de confisquer les produits de ces crimes.

Je suis en faveur de la motion qui a été proposée par mon honorable collègue, la députée de Trinity.

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais en même temps peut-être vous réitérer dans le même sens que nous autres, parfois ça arrive trop souvent, qu'on ait la chance, les occasions de changer, de faire les rénovations, de faire les changements dans nos lois.

Monsieur le Président, d'après moi, en tant que député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, ce soir ici à la Chambre, c'est très important que nous autres nous nous disions comme Québécois, comme Québécoises, comme Canadiens et comme Canadiennes, que nous, avec notre système de sécurité, notre système qui va aller contre ceux ou celles qui sont contre la Loi que nous avons ici au Canada, monsieur le Président, je vous demanderais, et je demande également aux Canadiens que nous autres nous nous disions que nous, les Canadiens et les Canadiennes, nous sommes protégés par tout le monde, et que le gouvernement est ici pour garantir ce fait-là.